COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

Tenu à 18h00 en mairie de Légny sur convocation de Mme le Maire

Présents : Mesdames BOYER Nicole, CHARENSOL Marjolaine, JOVILLARD Sylvie, LOUIS Christine, RATTON Michèle, RODET Fabienne et Messieurs BONNARD Anthony, COCHET Bruno, LEBLANC Michel, RECHAGNIEUX Eddy, SAUNIER Emmanuel et THEVENET Olivier.

Absents excusés : Madame FRANCESCHI Véronique (pouvoir à Mme RODET), Madame Nathalie BANES et Monsieur Patrick PUPAT

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire : Marjolaine CHARENSOL

Délibérations à l'ordre du jour :
2026-21 Correction de la délibération 2026-12
2026-22 Correction délibération 2026-13
2026-23 Désignation des électeurs pour les élections sénatoriales

---

Nb : Mr Eddy Rechagnieux arrivé à 18h20 ne prend pas part aux 2 premières délibérations

2026-21 Correction de la délibération 2026-12

Suite au contrôle de légalité, la délibération N°2026-12 fixant les indemnités d'adjoint doit être corrigée car elle ne faisait pas figurer en annexe le tableau ci-dessous

TABLEAU ANNEXE RECAPITULATIF DE LA DELIBERATION FIXANT LES INDEMNITES DE FONCTION n° 2026- du 05 juin 2026

Fonction	Indemnité maximale prévue pour la strate	Indemnité votée
Adjoint Nombre d'adjoint : 1	11.77 %	11.77 %
Total	11.77 %	11.77 %

Une nouvelle délibération faisant état de ce tableau annulera et remplacera la délibération 2026-12

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents

2026-22 Correction délibération 2026-13

Une erreur a été commise dans le libellé la délibération N°2026-13 adoptée le 20 mars dernier concernant la désignation des délégués communaux au sein des syndicats intercommunaux : cette erreur porte sur la délégation d'Emmanuel saunier qui est titulaire et non suppléant comme indiqué ci-dessous par erreur dans la délibération.

- Pour le Syndicat intercommunal des eaux de la Région de tarare : Madame Michèle RATTON (Titulaire), Madame Christine LOUIS (Titulaire) et Monsieur Emmanuel SAUNIER (Suppléant).

Une nouvelle délibération sera soumise au conseil municipal pour apporter la correction suivante : Pour le Syndicat intercommunal des eaux de la Région de tarare : Madame Michèle RATTON (Titulaire), Monsieur Emmanuel SAUNIER (Titulaire) et Madame Nathalie BANES (Suppléante).

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents

2026-23 Désignation des électeurs pour les élections sénatoriales

Ce conseil municipal est surtout consacré à la désignation des membres du Conseil qui participeront à l'élection de sénateurs
Pour rappel, les sénateurs sont élus pour 6 ans et le Sénat est renouvelable par moitié tous les 3 ans.
Compte-tenu de la strate de notre commune, 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants devront être désignés.
Il est rappelé que la date de ce conseil municipal est fixée par la loi et ne peut en aucun cas être organisé à un autre moment. Seul un report est autorisé en cas d'absence de quorum (avec un report de date également fixé par la loi).
Les procurations sont autorisées mais ne compte pas pour le quorum du Conseil

Les candidatures sont libres, isolées ou groupées, sans débat, mais distinctes entre les titulaires et les suppléants.
Le scrutin est à bulletin secret, à deux tours, à la majorité absolue pour le 1er tour.

Le bureau électoral chargé du dépouillement et d'annoncer les résultats est constitué, sous la présidence de Mme le Maire, des deux membres du conseil les plus âgés et des deux membres les plus jeunes. En l'occurrence pour notre conseil municipal et selon les membres présents ce jour, ce bureau se composera de : Anthony Bonnard, Marjolaine Charensol, Michele Ratton, Michel Leblanc.

Se sont portés candidats pour être délégués titulaires :
Mesdames Nathalie Banes, Véronique Franceschi, Sylvie Jovillard, Christine Louis et messieurs Bruno Cochet et Emmanuel Saunier
A l'issue du 1er tour de vote à bulletin secret, ont obtenu la majorité absolue :
Mme Sylvie Jovillard, Messieurs Bruno Cochet et Emmanuel Saunier.

Il a alors été procédé à la désignation des délégués suppléants
Se sont portés candidat :
Mesdames Nathalie Banes, Véronique Franceschi, Christine Louis, Michele Ratton
A l'issue du 1er tour de vote à bulletin secret, ont obtenu la majorité absolue :
Mesdames Nathalie Banes, Christine Louis et Michele Ratton.

Les candidats titulaires désignés devront impérativement respecter l'engagement d'être présent à l'élection des sénateurs prévue le dimanche 27 septembre, sous peine d'une amende. Il est fait appel aux suppléants (classés par ordre d'âge dégressif) lorsque l'absence d'un titulaire répond aux exigences autorisées et fixées par la loi.

Un procès-verbal est établi à l'issue de cette élection et va être transmis par Mme le Maire dans la soirée au Chef lieu de canton. Cette délibération, au contraire de toutes les autres, n'est pas transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité, mais en version papier accompagnée du procès-verbal.

La séance est levée à 18h40

Le secrétaire de séance
Marjolaine Charensol

le Maire
Sylvie Jovillard

MAIRIE DE LEGNY (RHONE)

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUIN 2026

FEUILLE DE PRESENCE

NOM – PRENOM	SIGNATURES
BANES NATHALIE	Absente excusée
BONNARD ANTHONY	
BOYER NICOLE	
CHARENSOL MARJOLAINE	
COCHET BRUNO	
FRANCESCHI VERONIQUE	Absente excusée. Pouvoir à F.Rodet
JOVILLARD SYLVIE	
LEBLANC MICHEL	
LOUIS CHRISTINE	
PUPAT PATRICK	Absent excusé
RATTON MICHELE	
RECHAGNIEUX EDDY	
RODET FABIENNE	
SAUNIER EMMANUEL	
THEVENET OLIVIER	